

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Doramectin Injectable Solution 10 mg/ml</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	DECTOMAX® * Dectomax injectable solution (with phenol preservative)
<b>Usage recommandé</b>	Vétérinaire Antiparasitaire ( endectoparasiticide )
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc. 10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )
<b>Rocky Mountain Poison &amp; Drug Safety</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887

<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Effets sur ou via l'allaitement
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage**

<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Doramectine		117704-25-3	1
Phénol		108-95-2	0.25

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** Autres composant sous les niveaux à déclarer

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin.

### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

### Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Peut provoquer des effets sur la reproduction. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Éliminer toutes les sources d'ignition. S'assurer une ventilation adéquate. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter les injections accidentelles.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas laisser le matériel geler. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Conserver à moins de 30 °C (86 °F).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

<b>Zoetis Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Doramectine (CAS 117704-25-3)	TWA	200 µg/m <sup>3</sup>

<b>États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)</b>		
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm

<b>Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)</b>		
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm

<b>Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)</b>		
<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm

**Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
PHENOL (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
PHENOL (CAS 108-95-2)	15 minutes	7.5 ppm
	8 heures	5 ppm

**Valeurs biologiques limites****ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
PHENOL (CAS 108-95-2)	250 mg/g	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Danger d'absorption cutanée

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.**

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Phénol (CAS 108-95-2) Danger d'absorption cutanée

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Non disponible.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes ou des verres de sécurité s'il y a un risque de contact avec les yeux.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

Doramectine Espèces: Lapin  
Gravité: Aucun effet irritant

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Doramectine Espèces: Lapin  
Gravité: Aucun effet irritant

**Ingestion** Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Peut provoquer des effets sur la reproduction. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Doramectin Injectable Solution 10 mg/ml		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
ATE		> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
ATE		> 10 mg/l
<b>Orale</b>		
ATE		> 5000 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Doramectine (CAS 117704-25-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Poussière</i>		
CL50	Rat	0.54 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat (F)	500 - 1000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Rat (M)	1000 - 2000 mg/kg
<b>Subchronique</b>		
<b>Orale</b>		
NOEL	Chien	0.1 mg/kg/j., 3 mois système nerveux central
	Rat	2 mg/kg/j., 3 mois (Foie )
Phénol (CAS 108-95-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	630 mg/kg
	Rat	535 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	317 mg/kg
	Souris	270 mg/kg
<b>Chronique</b>		
<b>Orale</b>		
DSENO	Rat	5000 ppm, 103 semaines non cancérigène
	Souris	5000 ppm, 103 semaines non cancérigène
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Corrosivité</b>		
Doramectine	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Contact avec les yeux</b>		
Doramectine	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Doramectine	LLNA, concentrations up to 5% Résultat: négatif Espèces: Souris	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagenicité</b>		
Doramectine	Micronoyau in vivo Résultat: négatif Espèces: Souris	
	Mutagenicité bactérienne (Ames) Résultat: négatif Espèces: Salmonella	
	Synthèse d'ADN enregistrée Résultat: négatif Espèces: Rat hépatocyte	
	Test de micronucleus Résultat: négatif Espèces: Lymphome de la souris	

## Cancérogénicité

## Carcinogènes selon l'ACGIH

Phénol (CAS 108-95-2)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérrogénicité pour l'homme.

## Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérrogénicité

Phénol (CAS 108-95-2)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérrogénicité pour l'homme.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérrogénicité

Phénol (CAS 108-95-2)

3 Inclassable quant à sa cancérrogénicité pour l'homme.

## Toxicité pour la reproduction

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## Effets sur le développement

Doramectine

> 6 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Non tératogène  
Résultat: NOEL  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

0.75 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Toxicité maternelle , Tératogène  
Résultat: NOEL  
Espèces: Lapin  
Organe: Orale

Phénol

120 mg/kg Développement de l'embryon/du foetus, Fetotoxicity Not Teratogenic  
Résultat: DMENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

200 mg/kg Développement de l'embryon/du foetus, Aucun effet à une dose maximale  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat  
Organe: Intrapéritonéal

Doramectine

3 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Fétotoxicité , Non tératogène  
Résultat: NOEL  
Espèces: Souris  
Organe: Orale

Phénol

53 mg/kg Fertilité et développement embryonnaire, Maternal Toxicity Fetotoxicity Not Teratogenic  
Résultat: DMENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

## Reproductivité

Doramectine

0.3 mg/kg/j. 2-generation, No effects except lower pup weight during lactation  
Résultat: NOEL  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

Phénol

1000 ppm 2 Génésotoxicité affectant la génération, Aucun effet à une dose maximale  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

## Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Système nerveux. Ce produit peut affecter par exposition prolongée ou répétée.

## Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.



**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Autres informations** ATTENTION! Une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut avoir des effets néfastes. Peut causer des troubles (par ex. narcose avec perte de coordination, faiblesse, fatigue, confusion mentale et trouble de la vision) et/ou des lésions du système nerveux central. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Éviter le rejet dans l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Doramectine (CAS 117704-25-3)</b>		
CE50	Boues activées	> 1000 mg/l, 3 heures
CMI	Aspergillus niger (Champignon)	600 mg/L
	Clostridium perfringens (Bacterium)	40 mg/L
	Eisenia foetida (Lombric)	0.89 mg/kg, 56 Jours (Reproduction)
NOEC (concentration sans effet observé)		
<i>Aiguë</i>		
CL50	Eisenia foetida (Lombric)	> 1000 mg/kg, 14 Jours
		> 1000 mg/kg, 28 Jours
		> 1000 mg/kg, 7 Jours
<b>Aquatique</b>		
Algues	CMI	Selenastrum capricornutum (algue verte) > 0.026 mg/l, 14 Jours
	NOEL	Selenastrum capricornutum (algue verte) 0.026 mg/l, 14 Jours
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau) 0.0001 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 0.011 mg/L, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0.0051 mg/L, 96 heures
<b>Phénol (CAS 108-95-2)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum (algue verte) 150 mg/L, 96 heures
Crustacés	CL50	Daphnia magna (puce d'eau) 13 mg/L, heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 23.88 mg/L, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 8.9 mg/L, heures
		Pimephales promelas (tête-de-boule) 24 mg/L, 96 heures
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 4.24 - 10.7 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Asiatic knifefish (Notopterus notopterus) 6.85 mg/l, 96 heures

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Comme pour les autres membres de la famille des avermectines, la doramectine est très toxique pour les poissons et certains organismes aquatiques. Toutefois, en contact avec le sol, elle est fortement liée et ne se désorbe pas. Il est peu probable qu'elle atteigne l'eau souterraine, elle est également biodégradable par microflores des sols.

### Photolyse

#### Demi-vie (photolyse-aqueuse)

Doramectine 4.45 heures, @ 25C

## Biodégradabilité

### Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie - sol)

Doramectine 50 % Loam DT50, 61-79 Jours

### Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Doramectine 25.5 % OCDE 301D  
Durée du test: 28 Jours

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible pour ce produit. Les informations suivantes sont disponibles pour chacun des ingrédients individuellement.

### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

Doramectine 4.4

**Mobilité dans le sol** Il est prévu que l'ingrédient actif de cette préparation se lie au sol ou au sédiment.

### Adsorption

#### Sorption du sol/sédiment - Log K<sub>oc</sub>

Doramectine 3.88 - 4.94

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Doramectin, Phenol)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** III  
**Environmental hazards** Yes  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

### IMDG

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Doramectin, Phenol), MARINE POLLUTANT (Doramectin, Phenol)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 9  
**Subsidiary risk** -

**Packing group** III

**Environmental hazards**

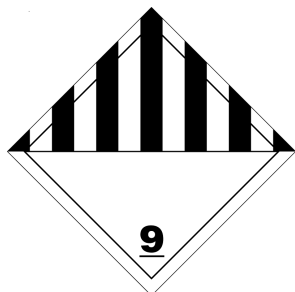
**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-A, S-F

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**IATA; IMDG**



**Polluant marin**



**Informations générales**

À partir du 1er janvier 2015, les matières à transporter qui sont classées pour le transport uniquement en tant que polluants marins et qui sont conditionnées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 litres max. pour les liquides ou ayant une masse nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 kilos max. pour les solides ne sont PAS soumis aux réglementations sur le transport de l'OACI/IATA, de l'IMDG ou de l'ADR, sous réserve que les conditions générales d'emballage définies dans ces réglementations soient satisfaites. Consulter les réglementations OACI/IATA A197, IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375. Se référer à la réglementation des marchandises dangereuses en vigueur pour plus d'informations. Transport conformément aux conditions des organismes appropriés de réglementation.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)**

Phénol (CAS 108-95-2)

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 07-Juin-2017**Date de la révision** 21-Novembre-2023**Version n°** 02**Liste des abréviations** ATE : Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).

**Avis de non-responsabilité** Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision** Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.